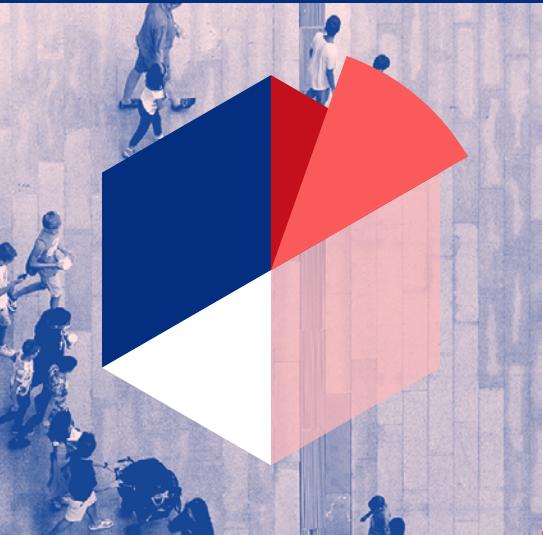


Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié des points de vente progresse davantage en dehors des centres-villes

Insee Première • n° 2091 • Janvier 2026



En 2022, en France, deux tiers des points de vente aux ménages (commerce de détail, restauration, salons de coiffure, etc.) sont concentrés dans 6 700 pôles commerciaux. Un peu moins de la moitié sont des pôles de centre-ville, généralement constitués de petits établissements dans des rues commerçantes, au contraire des pôles de périphérie, surtout présents dans des zones non résidentielles.

Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié des points de vente aux ménages croît moins vite dans les pôles de centre-ville (+1,1 % par an) que dans les pôles de périphérie (+1,6 %) ou que dans ceux situés en dehors des pôles (+1,8 %). Ces évolutions dépendent aussi des secteurs d'activité. Ainsi, l'emploi salarié diminue dans le commerce d'équipement de la personne (habillement, chaussure, etc.) alors qu'il progresse fortement dans la restauration et les débits de boissons, notamment dans la restauration rapide. Dans les pôles de centre-ville, trois salariés sur dix travaillent dans la restauration.

Dans les pôles commerciaux, l'emploi salarié des points de vente augmente plus vite dans les bassins de vie touristiques ou en croissance démographique.

Les **points de vente aux ménages** sont constitués d'établissements du commerce de détail mais aussi de services de la vie courante, comme la restauration, les salons de coiffure ou les débits de boissons. Dans l'Hexagone, à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique, 2,8 millions de salariés y travaillent en 2022.

Deux tiers de ces établissements sont regroupés dans 6 700 pôles commerciaux, repérés selon des critères de proximité géographique, au sein desquels les consommateurs ont accès à une diversité d'activités et d'enseignes ► encadré. Ces pôles sont généralement situés dans des espaces urbains.

En 2022, trois quarts des salariés des points de vente (soit 2,1 millions de salariés) travaillent dans des pôles commerciaux, qui comptent en moyenne 64 établissements et 310 salariés. Cependant, ces pôles sont très hétérogènes : un sur deux compte moins de 27 établissements et moins de 130 salariés, tandis qu'un sur dix en a respectivement plus de 106 et 596. À lui seul, le pôle commercial de Paris concentre 11 % des établissements et 10 % des salariés de l'ensemble des pôles commerciaux.

Les pôles commerciaux sont divisés en deux catégories : 47 % sont des pôles de centre-ville, regroupant 37 % des salariés des points de vente aux ménages en 2022

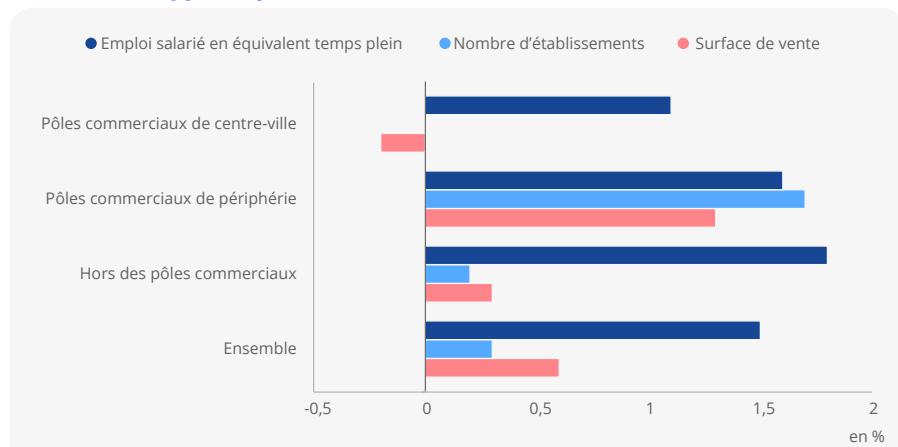
soit 1,0 million de salariés ; les autres sont des pôles de périphérie et rassemblent aussi 37 % des salariés.

Les pôles commerciaux de centre-ville prennent souvent la forme de rues commerçantes. Par construction, ils sont constitués de petits points de vente, qui comptent en moyenne 3 salariés et 91 m² de surface de vente. Ces dernières années, la vie économique de ces pôles

a pu être influencée par la mise en place de politiques publiques visant à renforcer l'attractivité des centres-villes.

Les pôles commerciaux de périphérie sont généralement situés dans des zones non résidentielles. Par construction, ces pôles sont composés de plus grands points de vente, qui comportent en moyenne 11 salariés et 585 m² de surface de vente. Ils rassemblent beaucoup moins

► 1. Évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié, du nombre d'établissements et de la surface de vente entre 2016 et 2022, selon le type de pôle commercial



Lecture : Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié des points de vente situés dans des pôles commerciaux de périphérie croît en moyenne de 1,6 % par an.

Champ : Points de vente en France métropolitaine, La Réunion, Martinique et Guadeloupe.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Sirene, Flores.

Ne pas diffuser avant	
27 janvier 2026	17H00
EMBARGO	

d'établissements que les pôles de centre-ville : 26 en moyenne, contre 108. Dans ces pôles, la présence d'enseignes majeures « locomotives » peut contribuer à accroître la fréquentation des points de vente.

Enfin, certains établissements sont situés en dehors des pôles commerciaux. Ces points de vente peuvent être des établissements isolés ou insuffisamment nombreux pour former un pôle une année donnée. Ils sont fréquemment situés dans des espaces ruraux. Comme dans les pôles de centre-ville, ils sont généralement de petite taille : en 2022, ces points de vente recensent en moyenne 3 salariés et 172 m² de surface de vente.

L'emploi salarié croît davantage hors des pôles commerciaux de centre-ville

Entre 2016 et 2022, le nombre de salariés des points de vente aux ménages augmente de 233 000, soit une croissance moyenne de l'emploi salarié de 1,5 % par an ► figure 1. Cela est légèrement inférieur à la croissance du secteur marchand non-agricole (1,7 %). Sur la période, le nombre de pôles en périphérie augmente de 144, tandis qu'il baisse de 38 en centre-ville. Au total, les pôles de centre-ville contribuent pour 28 % à la hausse de l'emploi salarié dans les points de vente aux ménages, et ceux de périphérie à hauteur de 40 %.

Dans les pôles commerciaux de centre-ville, la hausse de l'emploi salarié est en moyenne plus faible qu'ailleurs, avec +1,1 % par an (+1,0 % sans le **bassin de vie** de Paris). Dans ces pôles, cette croissance provient surtout du renouvellement des établissements : sur la période, les nouveaux établissements (dont les deux tiers ont été créés il y a moins de 6 ans) emploient davantage de salariés que les établissements disparus. Néanmoins, le nombre d'établissements est stable et la surface de vente recule faiblement, de 0,2 % par an.

L'emploi salarié croît plus rapidement dans les pôles de périphérie, de 1,6 % par an en moyenne, de même que le nombre d'établissements et leur surface de vente, respectivement de 1,7 % et 1,3 % par an. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre de pôles de périphérie entre 2016 et 2022 (+0,7 % par an).

La hausse globale de l'emploi salarié des points de vente est également portée par les établissements situés en dehors des pôles commerciaux. L'emploi salarié y est en hausse de 1,8 % par an, alors que leur nombre d'établissements et leur surface de vente n'augmentent que légèrement. Comme en centre-ville, cette hausse en dehors des pôles s'explique par la contribution de nouveaux points de vente (dont près des deux tiers ont été créés il y a moins de 6 ans) qui emploient davantage

que ceux qui disparaissent. Cette hausse hors des pôles concerne aussi bien les territoires ruraux que urbains.

Dans les pôles commerciaux de centre-ville, la restauration et les débits de boissons contribuent à la hausse de l'emploi salarié

Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié des points de vente aux ménages croît fortement dans certains secteurs d'activité comme

la restauration et les débits de boissons (+4,2 % par an), en particulier porté par la restauration rapide (+6,6 % par an)

► figure 2. Cette croissance est marquée dans les pôles de centre-ville, où trois salariés sur dix travaillent dans la restauration et les débits de boissons.

Le commerce de détail alimentaire constitue un moteur de l'emploi des points de vente situés en dehors des pôles, où il regroupe 34 % des salariés en 2022. L'emploi salarié du commerce de détail

► Encadré – Les pôles commerciaux

Pour cette étude, un zonage à façon sur les pôles commerciaux a été construit en 2016 et en 2022 à partir des points de vente aux ménages. Ces pôles regroupent des points de vente qui sont proches les uns des autres.

Dans un premier temps, les contours des pôles commerciaux de centre-ville sont construits. Il s'agit d'ensembles comprenant au moins 20 points de vente voisins les uns des autres dans un rayon de 200 mètres. Pour être qualifié de pôle de centre-ville, chaque pôle construit doit remplir au moins deux conditions parmi les suivantes : être situé à proximité de la mairie, comporter en son sein plus de 100 habitants et avoir moins de 8 salariés par établissement en moyenne.

Les pôles commerciaux de périphérie sont ensuite identifiés dans l'ensemble des points de vente situés hors des pôles de centre-ville comme des ensembles cumulant au moins 4 000 m² de surface de vente dans un rayon de 250 mètres. Ils correspondent ainsi à des zones présentant une forte concentration de surfaces commerciales. Les conclusions de cette étude sont relativement peu sensibles au choix des critères utilisés.

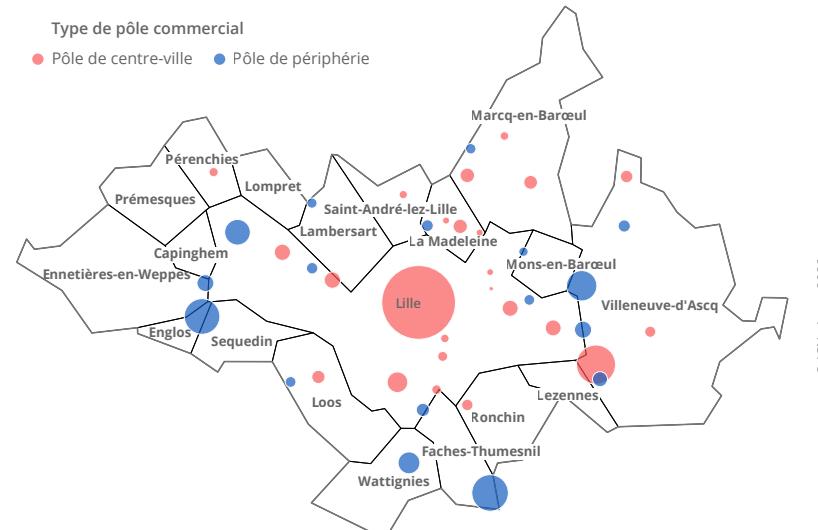
Une commune peut compter plusieurs pôles de centre-ville ou de périphérie. Ainsi, Lille comporte un grand pôle de centre-ville autour de la rue Nationale et plusieurs pôles de centre-ville de plus petite taille, ainsi que des pôles de périphérie situés en entrée de ville ► figure.

Pour mesurer les évolutions des pôles commerciaux, l'emploi salarié – exprimé en nombre de personnes au 31 décembre – est utilisé comme indicateur plutôt que le chiffre d'affaires. En effet, la répartition de ce dernier entre établissements d'une même unité légale ne peut être qu'approximative lorsque cette unité comporte de nombreux points de vente répartis sur l'ensemble du territoire.

Les évolutions tiennent ainsi compte à la fois de la démographie des établissements, de celle des pôles, et des changements de périmètres de ces derniers entre 2016 et 2022.

Pour une analyse locale de l'emploi salarié des pôles commerciaux, les bassins de vie constituent une échelle pertinente : ils permettent d'analyser l'accès des habitants aux équipements et aux services. De plus, leur méthode de construction tient compte de la localisation des points de vente issus du commerce de détail.

Les pôles commerciaux de Lille et de sa proche couronne en 2022, selon leur surface de vente totale



Note : Dans certaines communes, aucun pôle commercial de centre-ville ou de périphérie n'est implanté.

Lecture : En 2022, une quinzaine de pôles commerciaux de centre-ville et de périphérie sont implantés à Lille.

Champ : Pôles commerciaux de Lille et des communes limitrophes.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Sirene, Flores.

Ne pas diffuser avant 27 janvier 2026 17H00	
EMBARGO	

alimentaire progresse deux fois plus vite en dehors des pôles que dans les pôles commerciaux : +2,0 % par an entre 2016 et 2022. En dehors des pôles, cette croissance est portée avant tout par les commerces spécialisés, notamment les boulangeries-pâtisseries. Dans les pôles de périphérie, l'emploi salarié du secteur de l'alimentaire augmente plus modestement (+0,9 % par an) et il décroît légèrement dans les hypermarchés.

Entre 2016 et 2022, le secteur du commerce d'équipements de la maison et celui des commerces et des services automobiles soutiennent particulièrement la hausse de l'emploi salarié des pôles commerciaux de périphérie. Cumulant en 2022 plus d'un salarié sur trois dans ces pôles, leurs emplois salariés augmentent respectivement de 2,1 % et de 2,2 % par an. En dehors des pôles, l'emploi salarié des commerces et des services automobiles augmente deux fois moins vite.

Sur la même période, l'emploi salarié des agences bancaires et immobilières recule dans les pôles de centre-ville et en dehors des pôles. Cette baisse résulte exclusivement du recul de l'emploi dans les agences bancaires (-3,5 % par an sur l'ensemble du territoire, le nombre d'agences bancaires ayant été divisé par 1,2 sur la période).

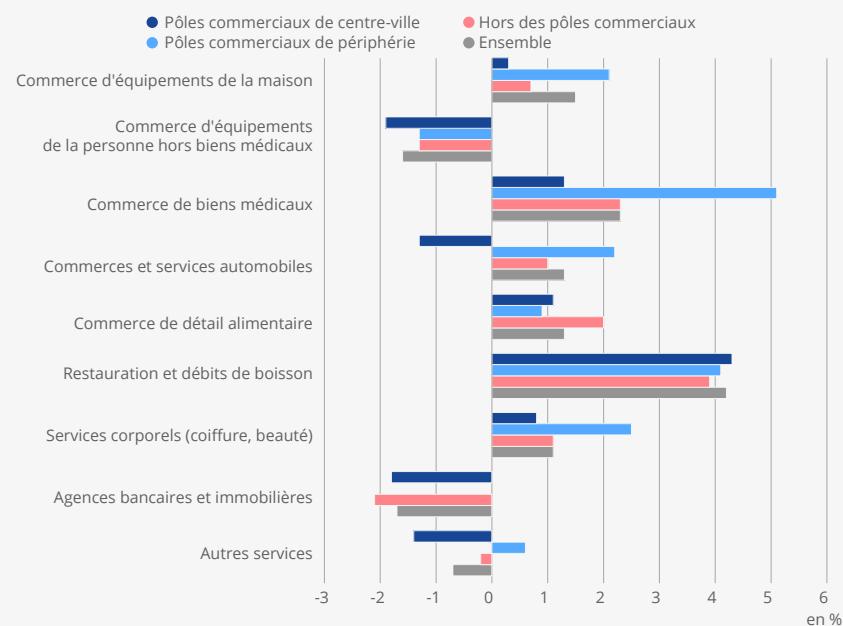
Dans l'ensemble des points de vente, l'emploi salarié du commerce d'équipements de la personne hors biens médicaux décroît de

1,6 % par an, en particulier dans le commerce de détail d'habillement (-2,2 % par an, soit un emploi sur huit supprimé en 6 ans, le nombre d'établissements ayant diminué de 14,9 % sur la même période). Ce repli freine plus particulièrement la hausse de l'emploi salarié dans les pôles commerciaux.

L'emploi salarié des pôles commerciaux progresse davantage dans les bassins de vie touristiques

Dans l'Hexagone, à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe, 1 531 bassins de vie sur 1 702 comprennent un ou

► 2. Évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié entre 2016 et 2022, 2022, selon le secteur d'activité et le type de pôle commercial



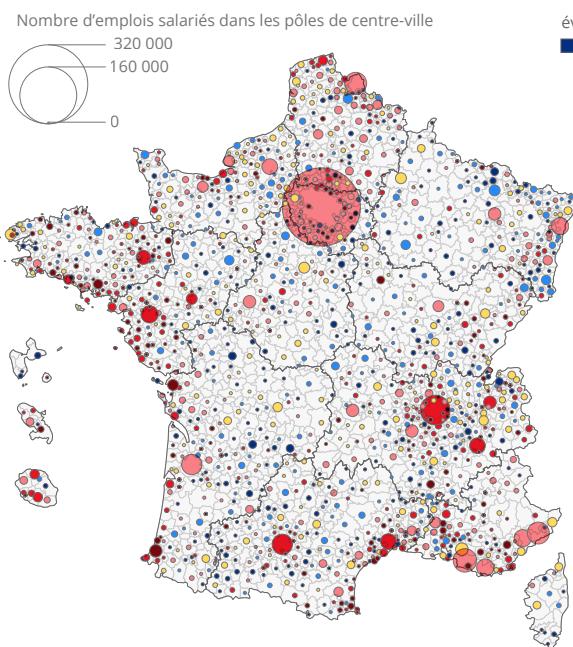
Lecture : Entre 2016 et 2022, l'emploi salarié du commerce de détail alimentaire croît de 2,0 % par an dans les points de vente situés en dehors des pôles commerciaux.

Champ : Points de vente en France métropolitaine, La Réunion, Martinique et Guadeloupe.

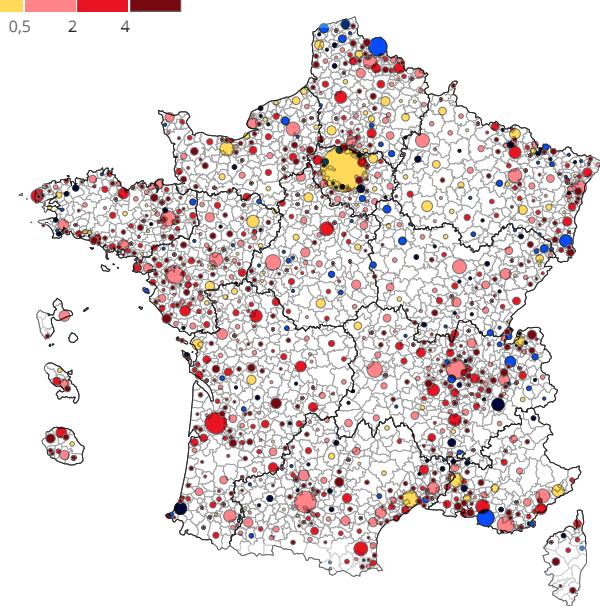
Source : Insee, dispositif Points de vente, Sirene, Flores.

► 3. Évolution annuelle moyenne de l'emploi salarié des pôles commerciaux, regroupés par bassin de vie, entre 2016 et 2022

a. Pôles commerciaux de centre-ville



b. Pôles commerciaux de périphérie



Note : Dans certains bassins de vie, aucun pôle commercial de centre-ville ou de périphérie n'est implanté.

Lecture : Entre 2016 et 2022, dans le bassin de vie de Bordeaux, l'emploi salarié des points de vente situés dans les pôles commerciaux de centre-ville croît entre 0,5 % et 2 % par an.

Champ : Points de vente en France métropolitaine, La Réunion, Martinique et Guadeloupe.

Source : Insee, dispositif Points de vente, Sirene, Flores.

Ne pas diffuser avant	
27 janvier 2026	17H00
EMBARGO	

► Définitions

Les **points de vente aux ménages** regroupent l'ensemble des établissements de vente au détail répondant à des actes de consommation de la vie courante. Ces points de vente regroupent les activités suivantes :

- commerces de détail et artisanat alimentaires (supérettes, supermarchés et commerces spécialisés en boucherie-charcuterie, boulangerie, fruits, boissons, etc.) ;
- restauration et débits de boissons (dont traiteurs et cafétérias) ;
- commerces de biens médicaux (pharmacies, articles médicaux et orthopédiques)
- commerces d'équipement de la personne hors biens médicaux (habillement, chaussure, parfumerie, horlogerie, bijouterie, etc.) ;
- commerces d'équipement de la maison (électroménager, audio-vidéo, meubles, quincaillerie, peintures, moquettes, sport, livres, jouets, fleurs, etc.) ;
- commerces et services automobiles (commerce, entretien, réparation et carburants, etc.) ;
- agences bancaires et immobilières ;
- services corporels (coiffure, beauté, etc.) ;
- autres services : réparation (d'électroménager, de meubles, etc.), écoles de conduite et location de véhicules, photographes, agences de voyages, blanchisseries et services funéraires.

Les établissements ne possédant pas de surface de vente sont exclus : les établissements auxiliaires, les entrepôts et les sièges sociaux. Par ailleurs, les drives ne sont pas pris en compte dans cette étude. Les établissements doivent par ailleurs avoir été actifs tout au long de l'année de référence ou avoir été créés au cours de l'année.

Un **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports).

Un **bassin de vie touristique** possède plus de 100 lits touristiques par km². Un lit touristique est une place d'hébergement pour une nuit dans un établissement touristique ou une résidence dédiée au tourisme (résidences secondaires, hôtels, campings).

► Sources

La principale source mobilisée dans cette étude est le [dispositif Points de vente](#), qui associe à chaque point de vente une surface de vente et un nombre de salariés. Les données des millésimes 2016 et 2022 de ce dispositif ont été étendues pour inclure les services de la vie courante et les établissements créés dans l'année. Elles ont également été enrichies par les coordonnées géographiques des établissements disponibles dans le répertoire [Sirene](#). L'emploi salarié provient du [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#) en tenant compte des continuités économiques des établissements et des ruptures de sources pour une utilisation en évolution. Les données démographiques sont issues des [recensements de la population](#).

Cette étude ne prend pas en compte la Guyane ni Mayotte, où les points de vente aux ménages s'organisent différemment, avec notamment plus d'activités localisées au domicile.

plusieurs pôles commerciaux de centre-ville. Dans ces bassins, entre 2016 et 2022, l'évolution de l'emploi salarié est très contrastée. Dans 45 % de ces bassins, cette évolution est égale ou supérieure à +0,5 % par an, alors que dans 40 % d'entre eux elle est inférieure à -0,5 % par an ► [figure 3](#).

Sur la même période, 1 135 bassins de vie comprennent un ou plusieurs pôles commerciaux de périphérie. Dans ces bassins, l'emploi salarié est plus souvent en augmentation entre 2016 et 2022 : dans 73 % d'entre eux, il croît d'au moins 0,5 % par an.

Dans la majorité des bassins de vie, par exemple à Bordeaux, à Saint-Étienne ou à Saint-Paul à La Réunion, l'emploi salarié croît plus rapidement dans les pôles de périphérie que dans ceux de centre-ville. Cette croissance peut être liée à l'émergence de pôles commerciaux entre 2016 et 2022 : par exemple, à Saint-Étienne, elle est favorisée par la construction d'un centre commercial en entrée de ville. Au contraire, il y a quelques bassins de vie où l'emploi salarié augmente dans les pôles de centre-ville tandis qu'il décline dans les pôles de périphérie, comme à Grenoble, à Lille ou à Marseille.

L'emploi salarié est plus souvent en augmentation dans les pôles commerciaux de centre-ville ou de périphérie situés dans des **bassins de vie touristiques** ou en croissance démographique. ●

Kilian Bloch, Anne-Sophie Pichavant
(Insee)



Retrouvez davantage de données associées
à cette publication sur [insee.fr](#)

► Pour en savoir plus

- **Bonfils J., Ceci-Renaud N., Finot J., Gallot P., Gamrasni A., Jourdain R., Lépine N., Romain P.M.**, « [La situation du commerce en 2024 - Rapport établi pour la Commission des comptes commerciaux de la Nation](#) », Documents de travail n° 2024-27, décembre 2024.
- **Bédué M., Cohen C.**, « [Le commerce de proximité : des pôles plus florissants en périphérie qu'en centre-ville](#) », Insee Première n° 1858, mai 2021.
- **Bessière S., Trevien C.**, « [Le commerce de centre-ville : une vitalité souvent limitée aux grandes villes et aux zones touristiques](#) », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Fraichard J.**, « [Les pôles commerciaux et leurs magasins](#) », in *Le commerce en France*, coll. « Insee Références », édition 2006.

